

DECISION n° 2009/05-03

**relative à l'habilitation de l'Institut Supérieur de l'Electronique et du Numérique de Toulon
ISEN Toulon
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

- Vu la demande présentée par l'Institut Supérieur de l'Electronique et du Numérique de Toulon (ISEN Toulon) dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations,
- Vu le rapport établi par G. Beaume (rapporteur principal), A. Jeneveau (membre de la CTI) et G.Mazaré (expert), et présenté lors de la séance plénière du 12 mai 2009,
- Entendu B. Petitprez - Directeur

LA COMMISSION DES TITRES D'INGENIEUR A ADOPTE LE PRESENT AVIS :

L'ISEN TOULON, association loi 1901, est un établissement privé reconnu par l'état depuis le 2 décembre 1993 qui appartient au Groupe ISEN qui regroupe trois écoles : ISEN Lille, ISEN Brest, ISEN Toulon.

Il a pour vocation de former des ingénieurs généralistes en 5 ans (2 années CPGE et 3 années de cycle ingénieur) dans les domaines de l'électronique, de la micro-électronique, et des Technologies de l'Information et de Communication (TIC). Actuellement, l'école forme environ 70 ingénieurs par an sous statut d'étudiant et une douzaine sous statut d'apprenti.

La dernière habilitation de la CTI date du 2 décembre 2003. Cette habilitation a été accordée à compter de la rentrée universitaire 2003 pour une durée de 6 ans.

Comme beaucoup d'écoles, l'ISEN-Toulon se trouve confrontée à un problème de recrutement lié en grande partie à la désaffection des jeunes pour les études scientifiques. Le point le plus faible de l'école est l'international, bien qu'il fasse l'objet d'une volonté affirmée dans le plan stratégique d'évolution.

En conséquence, la CTI **décide le renouvellement** de l'habilitation, pour 6 ans à compter de la rentrée 2009, de l'ISEN Toulon à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon*, en formation initiale sous statut d'étudiant,
- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Toulon, spécialité Électronique et informatique industrielle*, en partenariat avec l'ITII Provence-Alpes-Côte d'Azur, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

La **CTI recommande** à l'établissement de :

- améliorer la communication externe pour mettre en phase la notoriété de l'école avec la qualité des formations,
- poursuivre les efforts déployés pour le développement de la recherche,
- développer l'international,
- veiller à la sélectivité des recrutements et ne pas augmenter la taille des promotions au dépend de la qualité,
- mettre en place le processus de Bologne (sémestrialisation, crédits ECTS, supplément au diplôme),

- établir le référentiel compétences des diplômes,
- mettre en place un observatoire de l'emploi permettant un suivi des carrières,

La **CTI recommande** pour la formation initiale sous statut étudiant de :

- : réduire le nombre d'heures encadrées dans le cycle ingénieur.

La **CTI recommande** pour la formation en apprentissage de :

- introduire une expérience internationale dans la formation,
- définir les compétences à acquérir en entreprise et leur mode d'évaluation.
-

La **CTI demande** à l'établissement de fournir, avant la rentrée 2011, le référentiel des compétences des deux diplômes et les éléments d'information concernant la mise en place de la semestrialisation, la valorisation des ECTS et le supplément au diplôme.

Le label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE pourra être attribué aux 2 diplômes sur demande de l'établissement à la CTI.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 12 mai 2009

Le président



Bernard REMAUD